



**ICL Performance
Products LP**

Fiche signalétique

1. CHEMICAL PRODUCT AND COMPANY IDENTIFICATION

Nom du produit : PHOSPHATE DIPOTASSIQUE ANHYDRE
No de référence : AST10077
Date : Le 1 novembre, 2005

Utilisation de la substance ou préparation

Engrais spéciaux, préparations antigel pour automobiles, substances nutritives pour antibiotiques, ingrédients alimentaires pour produits pharmaceutiques.

Identification de l'entreprise / du fabricant

ICL PERFORMANCE PRODUCTS LP

622 Emerson Road - Suite 500
St. Louis, Missouri 63141
États-Unis d'Amérique

Téléphone d'urgence : Aux États-Unis, appeler CHEMTREC : 1 800 424 9300
Au Canada, appeler CANUTEC : 1 613 996 6666

Renseignements généraux : +1 800 244 6169 (au niveau mondial)

2. COMPOSITION/ RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Composition

<u>Substance</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% P/P</u>	<u>N° EINECS</u>	<u>Mention de risque</u>
Phosphate dipotassique anhydre	7758-11-4	100	231-834-5	R36/37/38

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance / préparation

Classification CE aucune
Mention de sécurité S26 S36

Effets sur la santé humaine

Peut irriter la peau et les yeux. Peut irriter le tube digestif et les voies respiratoires.

Effets sur l'environnement

On ne s'attend pas à ce que cette matière produise d'importants effets néfastes sur l'environnement lorsque les instructions d'utilisation recommandées sont suivies à la lettre.

AVERTISSEMENTS

AUCUN DANGER IMPORTANT N'EST LIÉ À CETTE MATIÈRE

4. PREMIERS SOINS

Généralités

Ce produit peut irriter les yeux et la peau. L'ingestion en grande quantité peut provoquer une gêne abdominale et la diarrhée. L'inhalation de la poussière peut faire tousser et éternuer.

Contact avec les yeux :

En cas de contact, rincer les yeux tout de suite abondamment avec de l'eau. Si requis, obtenir des soins médicaux. La poudre sèche peut causer une irritation attribuable à un corps étranger chez certaines personnes.

Contact cutané

Enlever la matière de la peau avec beaucoup d'eau et de savon. Le contact prolongé avec la poudre sèche peut assécher ou gercer la peau.

Inhalation

L'inhalation de la poussière peut faire tousser et éternuer. Emmener tout de suite le patient à l'air frais. S'il ne respire pas, lui donner la respiration artificielle. S'il a du mal à respirer, lui donner de l'oxygène.

Ingestion

Si la victime est consciente et alerte, lui donner beaucoup d'eau à boire. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne évanouie. Aucun effet néfaste sur la santé ne devrait se produire si on en avale seulement une petite quantité (moins d'une bouchée). Avalé en grandes quantités, le produit peut provoquer une gêne abdominale et la diarrhée.

5. PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

MOYENS D'EXTINCTION :

Incombustible

Aucune exigence spéciale.

Pour éteindre un incendie, utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre extinctrice, du bioxyde de carbone ou une mousse appropriée

Moyens d'extinction inappropriés

Incombustible

Aucune exigence spéciale.

Risques de proximité

Aucune considération spéciale

Matériel de protection

Comme précaution générale, les pompiers et les autres personnes exposées doivent porter des appareils respiratoires autonomes.

6. PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles

Fiche signalétique d'ICL Performance Products LP

Matière : Phosphate dipotassique anhydre

Page 3 de 6

N° de référence : AST10077

Le 1 novembre, 2005

Éviter l'exposition inutile et éliminer la matière des yeux, de la peau et des vêtements.

Précautions en ce qui concerne l'environnement

Petites quantités : Éviter le rejet dans l'environnement.

Grandes quantités : Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthode de nettoyage

Balayer, ramasser ou aspirer le produit déversé, le sol contaminé et les autres matières contaminées et les mettre dans des récipients propres et secs en vue de l'évacuation. Si possible, nettoyer à sec. La matière résiduelle peut être rincée à l'eau.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention

Manipuler selon les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du travail.

Éviter le contact avec les yeux.

Se laver les mains tout de suite après la manutention.

Enlever la matière des vêtements.

Mesures d'ingénierie

Fournir une ventilation appropriée pour garder la concentration de poussière inférieure à la VLE.

Stockage

Entreposer le produit dans un endroit frais et sec pour garantir son rendement. Ce produit est hygroscopique et doit être stocké dans un endroit sec.

8. MAÎTRISE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Limites d'exposition professionnelle

VLE de l'ACGIH MPT de 10 mg/m³ (poussière inhalante) pour 8 heures, MPT de 3 mg/m³ (poussière respirable) pour 8 heures

Valeur PEL de l'OSHA MPT de 15 mg/m³ (poussière totale) pour 8 heures, MPT de 5 mg/m³ (poussière respirable) pour 8 heures

L'OSHA et l'ACGIH n'ont pas établi de limites d'exposition précises pour cette matière. Cependant, elles ont fixé des limites quant aux particules non réglementées ailleurs (PNOR) et aux particules non classées ailleurs (PNO), qui sont les limites d'exposition les moins rigoureuses quant aux poussières.

Protection respiratoire

Éviter de respirer la poussière. En cas de ventilation inadéquate, porter un appareil de protection respiratoire décrit dans le règlement américain de l'OSHA 29 CFR 1910.133 ou la norme européenne EN 149.

Protection des mains / cutanée

Il est recommandé de porter des gants protecteurs. Bien se laver les mains et bien laver la peau contaminée après avoir manipulé le produit.

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection ou des lunettes protectrices contre les agents chimiques, telles que décrites dans le règlement de l'OSHA sur la protection des yeux et du visage dans le règlement américain 29 CFR 1910.133 ou la norme européenne EN166.

9. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Renseignements généraux

Formule chimique :	K ₂ HPO ₄
Apparence :	Granules ou poudre
Couleur :	Blanc
Odeur :	Inodore

Renseignements importants sur la santé, la sécurité et l'environnement

pH :	9,0 (à titre de solution à 1 p. 100)
Solubilité dans l'eau :	170 g / 100 g H ₂ O (à 25 °C)
Masse volumique apparente :	0,86 – 1,13 g/cc

Autres renseignements

Point de fusion	253 °C
Point d'éclair	pas disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosibilité (LSE/LIE)	pas disponible

Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et de manutention. Entreposer le produit dans un endroit frais et sec pour assurer son rendement.

Conditions à éviter

Stocker le produit dans des endroits secs, à l'abri de l'humidité. Ce produit est hygroscopique.

Matières à éviter

Les agents oxydants forts et l'humidité.

Décomposition dangereuse

Des oxydes de phosphore peuvent se former lors du chauffage jusqu'à la décomposition

11. RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ

Données de laboratoire

Voici les données des études expérimentales à dose unique (aiguë) sur des animaux d'ICL Performance Products LP sur cette matière :

DL ₅₀ orale (rats) :	> 500 mg/kg; au plus légèrement toxique
DL ₅₀ dermique (lapins) :	> 300 mg/kg; au plus légèrement toxique
Irritation des yeux (lapins) :	légèrement irritant (yeux non lavés)
Irritation des yeux (lapins) :	non irritant (yeux lavés)
Irritation cutanée (lapins) :	légèrement irritant 300 mg/kg
Irritation cutanée (lapins) :	non irritant 20 mg/kg

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Fiche signalétique d'ICL Performance Products LP

Matière : Phosphate dipotassique anhydre

Page 5 de 6

N° de référence : AST10077

Le 1 novembre, 2005

Les données suivantes ont été classées selon les critères adoptés par la Communauté économique européenne (CEE) sur la toxicité pour les organismes aquatiques.

CE ₅₀ après 48 h sur daphnie magna :	> 100 mg/l, presque non toxique.
CL ₅₀ après 96 h sur mysis effilée :	> 100 mg/l, presque non toxique.
CL ₅₀ après 96 h sur truite arc-en-ciel :	> 100 mg/l, presque non toxique.

Évolution dans l'environnement

Les composés inorganiques en contact avec le sol, les eaux souterraines et de surface peuvent être absorbés par les plantes et utilisés comme substances nutritives essentielles. Les phosphates peuvent aussi former des précipités, d'habitude avec le calcium ou le magnésium. Les composés obtenus sont insolubles dans l'eau et s'intègrent au sol ou au sédiment. Le terme de biodégradabilité, en tant que tel, ne s'applique pas aux composés inorganiques.

13. ÉLIMINATION DES RÉSIDUS

Une fois jetée, cette matière ne constitue pas un déchet dangereux tel que défini par la Resource, Conservation and Recovery Act (RCRA), 40 CFR 261 des États-Unis. La matière sèche peut être mise en décharge brute ou recyclée selon les règlements locaux, d'état et fédéraux. Veuillez consulter votre avocat ou les responsables adéquats de la réglementation pour obtenir des renseignements sur une telle élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Les renseignements fournis dans cette section sont pour information seulement. Veuillez appliquer les règlements appropriés afin de classer adéquatement votre chargement pour le transport.

Transport routier / ferroviaire, maritime et aérien

IMDG/ONU	Non classé
ICAO/IATA	Non classé
RID/ADR	
TMD au Canada	Non classé
Département des transports (DOT) des États-Unis	Non classé

15. DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

Étiquette CE

Symbole de danger	Aucun
S26	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et obtenir des soins médicaux.
S36	Porter des vêtements de protection appropriés

Inventaire chimique

TSCA des États-Unis	Inscrit
LIS du Canada	Inscrit
CE	Inscrit
Japon	Inscrit
Australie	Inscrit
Corée	Inscrit
Philippines	Inscrit
Chine	Inscrit

Classement SIMDUT : Non contrôlé

Avis de danger selon la SARA

Catégories de danger conformes aux règles du Title III (40 CFR 370) : Sans objet
Section 302 Substances très dangereuses : Sans objet

Fiche signalétique d'ICL Performance Products LP

Matière : Phosphate dipotassique anhydre

Page 6 de 6

N° de référence : AST10077

Le 1 novembre, 2005

Section 313 Produits chimiques toxiques : Sans objet

Quantité à déclarer selon la CERCLA : Sans objet

Ce produit a été classé selon les critères sur les dangers du *Règlement sur les produits contrôlés* du Canada et la fiche signalétique donne tous les renseignements exigés par ce dernier.

Voir la section 11 au sujet des produits chimiques dangereux selon l'OSHA et la section 13 pour le classement en vertu de la RCRA.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

	<u>Santé</u>	<u>Incendie</u>	<u>Réactivité</u>	<u>Autres renseignements</u>
Valeur NFPA suggérée	1	0	0	
Valeur SIML suggérée	1	0	0	F

Motif de la révision : Nouvelle Compagnie

Remplace la fiche signalétique en date du : 24 mars 2003

Dressée selon la directive ECC 2001/58/EC

Bien que les renseignements et les recommandations fournis aux présentes (ci-après appelés "renseignements") soient présentés de bonne foi et jugés corrects à la date ci-contre, ICL Performance Products LP ne fait aucune déclaration quant à leur intégralité ou à leur précision. Les renseignements sont fournis à condition que les personnes qui les reçoivent décident elles-mêmes s'ils conviennent à leurs fins avant de les utiliser. ICL Performance Products LP n'est en aucun cas responsable des dommages et intérêts de quelle que nature que ce soit découlant de l'utilisation des renseignements ou de la confiance qu'on leur accorde. AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, SUR LA QUALITÉ MARCHANDE, LA JUSTESSE POUR UN USAGE PARTICULIER OU DE TOUTE AUTRE NATURE N'EST FAITE PAR LA PRÉSENTE QUANT AUX RENSEIGNEMENTS OU AU PRODUIT AUQUEL SE RAPPORTENT LES RENSEIGNEMENTS.

AST10077.1601.doc